



AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7402 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
NUMÉRO 7400 AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVEMENT AU SYSTÈME DE RECHARGE DE
VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7402**

AVIS VOUS EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019, le projet de règlement numéro 7402;

QUE le projet de règlement numéro 7402 a pour objet de modifier le règlement de construction numéro 7400 afin d'ajouter une disposition relativement au système de recharge de véhicules électriques;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7402, le 10 décembre 2019, à compter de 18 h 45, à la salle du Conseil de Bois-des-Filion situé au 485, boul. Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville;

QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec,
ce 29 novembre 2019**

La greffière,

Me Annie Chagnon